

LA BANDE RIVERAINE

*« Protectrice de l'intégrité
du plan d'eau »*

La bande riveraine joue un rôle de premier plan dans le maintien d'un lac en santé. Elle marque la transition entre le milieu terrestre et aquatique et se caractérise par la présence de végétation riveraine : arbres, arbustes et plantes herbacées. En conservant la rive à son état naturel, on protège du même coup le littoral, cette partie du lac qui grouille de vie est considérée comme la pouponnière du lac.

Les effets du maintien de la rive

- 1 Capte les sédiments et éléments nutritifs avant leur écoulement dans le lac ;
- 2 Empêche l'érosion des berges contre l'effet érosif des vagues et de la glace ;
- 3 Agit comme écran réducteur du réchauffement de l'eau, ce qui limite la croissance des algues bleu-vert ;
- 4 Favorise le maintien de la vie qui peuple l'écosystème terrestre et aquatique.

Que dois-je faire?

Trois options s'offrent à vous :

- 1 Cesser de tondre le gazon ;
- 2 Planter des végétaux indigènes semblables à ceux déjà présents sur le pourtour du plan d'eau ;
- 3 Créer un aménagement composé prioritairement d'espèces indigènes, variées et adaptées.

SI JE CONSTATE UNE PROLIFÉRATION D'ALGUES BLEU-VERT, QUE FAIRE?

Communiquez avec le bureau de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de Québec au 418 644-8844, ou consultez le site :

www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries

Programme de stabilisation des rives
aux propriétaires riverains

Ce programme de subventions de l'agglomération de Québec se veut un incitatif pour la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives, des cours d'eau et des lacs pour les terrains affectés par l'érosion.

Information supplémentaire disponible au
418 641-6186 ou en visitant le www.ville.quebec.qc.ca/programmes_subventions/environnement/rives.aspx

LIENS UTILES sur le web

Les algues bleu-vert, dans nos plans d'eau, MDDEP :
www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/algues-plans.pdf

La protection des plans d'eau, c'est notre affaire
et ce n'est pas compliqué, gouvernement du Québec :
www.nosplansdeau.com

La protection des rives, ZIP Alma-Jonquière :
www.banderiveraine.com

Pesticides et engrais, un règlement à votre portée,
Ville de Québec : www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/docs/depliant_pesticides.pdf

Végétalisation des bandes riveraines,
Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture ornementale du Québec :
www.fihq.qc.ca/html/vegetalisation_des_bandes_rive.html

Vivre au bord de l'eau, Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau :
www.rappel.qc.ca/IMG/pdf/RAPPEL_francais_07.pdf



Une réalisation de la
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Réjean Fortin, éco-conseiller au Service de l'urbanisme
www.ville.st-augustin.qc.ca
418 878-2955

Révisé en janvier 2012

En collaboration avec le
**Conseil de bassin
du lac Saint-Augustin**
www.lacsaintaugustin.com



Guide du riverain



MON lac, MA
responsabilité

Le lac Saint-Augustin
et
son bassin versant

Un lac en milieu urbain

Les résidents de Saint-Augustin-de-Desmaures possèdent un des rares lacs situés en milieu urbain. Un lac en santé représente un attrait important pour le citoyen en recherche de lieux de villégiature et de repos. La qualité de l'eau du lac et ses impacts sur l'état de santé de l'écosystème environnant influent directement sur les activités quotidiennes des citoyens de tout le bassin versant.

Un lac dans tous ses états!

Le lac Saint-Augustin a subi un processus d'eutrophisation, c'est-à-dire un vieillissement prématuré provoqué par un apport excessif de nutriments. Ce constat se caractérise par une diminution de la qualité de ses eaux, manifestée par une augmentation des nutriments (comme le phosphore), une baisse de l'oxygène dissous, une augmentation de la présence d'algues et une modification de l'habitat des poissons.

Pourquoi en sommes-nous rendus là?

Ce n'est qu'à partir des années 1940, avec l'urbanisation au pourtour du lac Saint-Augustin, que des changements notables de la qualité de l'eau ont été observés. La déforestation, l'utilisation croissante d'engrais chimiques pour l'agriculture et, plus tard, l'urbanisation jumelée à la construction d'infrastructures routières majeures ont favorisé, jusqu'à maintenant, la détérioration du plan d'eau.



algues bleu-vert

LES ALGUES BLEU-VERT

Pourquoi se soucier autant de ces algues?

Les fleurs d'eau de cyanobactéries perturbent l'équilibre écologique des milieux aquatiques et l'apparence de l'eau. Ses effets directs sont importants, en plus de limiter les activités récréotouristiques et socioéconomiques, comme la valeur de votre propriété. Ils produisent des toxines dans l'eau qui peuvent avoir des effets marqués sur la santé des individus et des animaux domestiques.

Quelle est la source d'éclosion des fleurs d'eau?

Le principal responsable de cette prolifération est le phosphore, qui sert de nutriment à la croissance des algues bleu-vert. Un peu comme votre pelouse devenue dense et verte grâce à une bonne fertilisation!

D'où provient tout ce phosphore?

Le phosphore est omniprésent naturellement dans les eaux de surface, mais en faible quantité. Les apports de phosphore en surplus, vers le milieu aquatique, proviennent principalement des eaux de ruissellement et de drainage des terrains riverains déboisés et des champs qui captent :

- le fumier, compost ou engrais sur le sol ou les pelouses ;
- les eaux usées des installations septiques ou sanitaires individuelles, municipales, commerciales ou industrielles.



algues bleu-vert

Les solutions

pour diminuer cette production de phosphore à la source :

- 1 Acheter des détergents à lessive, à lave-vaisselle, et nettoyants tout usage SANS PHOSPHATE ;
- 2 Restaurer la végétation de la bande riveraine ;
- 3 Aménager des puits de rétention d'eau plutôt qu'un drain de captation des eaux pluviales ;
- 4 Naviguer dans une embarcation sans ou avec un moteur de 10 forces et moins ;
- 5 Respecter les règlements suivants :

Pesticides, engrais et compost

- Engrais ou compost interdits à moins de 30 m du lac ;
- Pesticides interdits à moins de 300 m du lac, sauf pesticides à faibles impacts ou ceux pour enrayer des plantes allergènes et les fourmis charpentières.

Installations septiques

Vidanger tous les deux (2) ans pour une résidence principale, et tous les quatre (4) ans pour une résidence secondaire.

Protection des rives du littoral et des plaines inondables

- Interdiction de construire ou d'agrandir un bâtiment principal à moins de 20 m du lac ;
- Toujours demander un permis à la municipalité avant d'entreprendre des travaux dans la bande riveraine.

Remblais et déblais

- Interdiction d'excaver ou de remblayer dans la bande riveraine ;
- Nécessité d'avoir un permis pour des remblais et déblais au-delà de 100 m³ (8 voyages de 10 roues).

Vitesse des embarcations

Selon la zone où vous naviguez, maximum :

- 10 km/h dans la partie intérieure à 20 mètres de la rive identifiée par les bornes ;
- 55 km/h dans la zone à circulation libre au centre.

Témoin d'excès de vitesse? Composez le 9-1-1.